

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

11 - AUDE

ARRONDISSEMENT

LIMOUX

CANTON

QUILLAN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	7
• présents	6
• votants	6
• absents	1
• exclus	0

De la commune de LA FAJOLLE

Séance du 10 juillet 2020

à 11 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

M. SAN FRANCISCO Marc

Étaient présents :

DESCOUS - SAN FRANCISCO - Gonzales
VINUESA - MONDRAGON - CASTEL - FREU-ADROIT

Étaient excusés :

CANET

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,

le 10 juillet 2020

FREU-ADROIT Marie Françoise

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 10 juillet 2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 juillet 2020.

Fait à LA FAJOLLE, le 10 juillet 2020

Handwritten signatures of the council members and the mayor, including 'DESCOUS - SAN FRANCISCO - Gonzales' and 'FREU-ADROIT Marie Françoise'.

1- Désignation du délégué et des suppléants en vue de l'élection sénatoriale :

Il y a lieu de désigner 1 délégué et 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020

Délégué : SAN FRANCISCO Marc

Suppléants : DESCOUS René

CASTEL Jacqueline

VINUESA MODRAGON Marc

Monsieur VINUESA - MODRAGON Marc sort de la salle

2- Annulation de la délibération 2020/014

Suite au courrier de la préfecture en date du 25 juin 2020, faisant l'objet de l'examen de la délibération 2020/014, il y a lieu d'annuler cette délibération

En effet, il ne faisait pas mention de la sortie de Monsieur Vinuesa - MODRAGON Marc, acheteur, dans cette délibération.

Annulation de la délibération :

Pour : 5 Contre 0 Abs 0

3- Vente de la parcelle X 295 à Monsieur VINUESA - MODRAGON Marc :

Monsieur le maire explique au Conseil que suite au bornage de la parcelle issu de la parcelle X 184 dont le nouveau numéro cadastral est X 295 d'une surface de 3a35 ca est vendu à Monsieur VINUESA - MODRAGON Marc pour un montant de 1194 euros correspondant aux frais de bornage.

Pour : 5 Contre : 0 Abs : 0

Monsieur VINUESA - MODRAGON rentre dans la salle.

4- Délégation du droit de préemption urbain de la CCPA

Par délibération n° DC 2020-006, la CCPA a instauré le droit de préemption urbain suite à l'approbation du PLUi et délégation aux communes membres de la CCPA.

2

Il est proposé de délibérer pour l'acceptation de la délégation de ce droit de préemption urbain.

Pour: 6 Contre: 0 Abs: 0

5 - Délégation des délégués de la C.L.E.C.T.

Commission locale d'évaluation des charges transférées.
Il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Titulaire: CASTEL Jacqueline

Suppléant: DESCOUS René

Pour: 6 Contre: 0 Abst: 0

6. Questions diverses:

- Proposition de Monsieur le Maire de donner une subvention à la boulangerie de Belcaire qui commence une tournée sur la vallée
Décision d'une subvention de 200 €

Que CASTEL Jacqueline va téléphoner aux autres maires des villages considérés par la tournée pour les inviter à aider cette nouvelle entreprise.

- M^r le Maire fait la synthèse de l'avancée du projet de la réserve régionale de LA FAJOLLE
- M^{me} CASTEL fait la synthèse de l'avancée du projet de la FORÊT CINÉRAIRE.
- M^r le Maire annonce qu'une formation en Master en environnement passera quelques jours à LA FAJOLLE au mois de septembre.
- Le terrain de pétanque a été aménagé
- Le toit de l'église a été rénové par les employés

de la communauté des communes

- Une grande table a été aménagée au PRADEL face à la cabane -

Il est proposé que la commune de LA FAJOLLE paie l'installation de la table (communauté des communes) en place du groupement pastoral.

- Les travaux des lignes électriques et téléphoniques sont terminés.

Il est programmé deux autres tranches de travaux pour terminer l'enfouissement des lignes restantes : la bas et le haut du village.

- Nous allons demander au nouveau percepteur un rendez-vous conseil.